



BP 25
06371 Mouans-Sartoux Cedex
Téléphone 04 92 92 47 00
Télécopie 04 93 75 39 64

Mouans-Sartoux, le 1er juin 2011

Ville de Mouans-Sartoux

avec le prélèvement automatique à l'échéance, vos règlements en toute tranquillité !

Pour faciliter les démarches des administrés, la commune de Mouans-Sartoux propose, à partir du 1er septembre 2011, de prélever sur votre compte bancaire ou postal, les factures relatives aux activités de vos enfants liées à l'enfance (Restauration scolaire, garderies périscolaires, multisport samedi matin et ALSH (mercredi, petites vacances et été).

Le prélèvement automatique à l'échéance est un moyen de paiement :

SÛR : Vous n'avez plus de courrier à envoyer. Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture, sans risque de retard et de pénalités, même lorsque vous êtes absent !

SIMPLE : Vos factures vous sont adressées comme par le passé. Vous connaîtrez à l'avance, la date et le montant exact du prélèvement. Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit chaque année.

SOUPLE : Toutes les modalités d'application de ce moyen de paiement sont précisées dans le règlement financier du prélèvement automatique à l'échéance que vous pouvez vous procurer :

- Au service Enfance - Mairie Annexe - 6 rue Pasteur - BP 25 - 06371 Mouans-Sartoux Cedex.
- A la Régie de recettes - Hôtel de Ville - 7 place du général de Gaulle - BP 25 - 06371 Mouans-Sartoux Cedex.
- Sur le site internet www.mouans-sartoux.net (rubrique « Enfance et Jeunesse » puis « Documents en ligne »).

COMMENT BÉNÉFICIER DU PRÉLÈVEMENT ?

Il vous suffit de remplir les informations ci-dessous et retourner l'autorisation de prélèvement complétée et signée, **obligatoirement accompagnée d'un RIB**. Vous bénéficierez ainsi du prélèvement automatique dès votre prochaine facture.

NOM : **PRÉNOM** :

ADRESSE COMPLÈTE :

N° TÉLÉPHONE : **EMAIL** :

NE PAS SÉPARER

N° National d'émetteur
5 4 1 7 0 8

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Régie des recettes de l'Enfance de la Commune de Mouans-Sartoux relatifs aux prestations liées à l'enfance (restauration scolaire, garderie périscolaire, centre de loisirs). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.

Je réglerai le différend directement avec le Service Enfance de la Commune de Mouans-Sartoux.

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom :

Adresse :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Régie de recettes de l'Enfance
Hôtel de Ville - BP 25
7, place du Général de Gaulle
06371 Mouans-Sartoux Cedex

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Banque	Guichet	N° du compte	Clé

DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

Nom :

Adresse :

Date :

Signature du titulaire à débiter :